



CONFERENCE MINISTERIELLE SUR apatridie en AFRIQUE DE L'OUEST DE 24 février à Abidjan, COTE D'IVOIRE

Mme. Barbara Hendricks, Ambassadrice de bonne volonté honoraire à vie du HCR et Soprano de renommée internationale

C'est un grand honneur d'être ici et d'avoir reçu l'invitation du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et du Président de la CEDEAO, de prendre la parole à l'occasion de cette conférence de très haut niveau sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest, la première en Afrique. Je suis d'autant plus heureuse que la Côte d'Ivoire où je suis venue en juin dernier pour le HCR a été choisie comme pays hôte et je félicite le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et des autres pays de la sous-région pour les engagements pris par le passé et aujourd'hui pour travailler ensemble afin de trouver les solutions pour mettre fin à l'apatridie dans la région.

Imaginez: si vous n'aviez pas de papiers d'identité ni de résidence légale, si vos enfants ne pouvaient pas être enregistrés à la naissance ni aller à l'école, si vous ne pouviez pas travailler légalement, ni faire une quelconque démarche administrative et si vous aviez peur d'être arrêté à tout moment n'étant pas capable de prouver votre identité. Tout devient difficile : c'est effrayant et inimaginable pour ceux pour lesquels l'appartenance à une nation est une évidence et essentiel pour pouvoir participer dans la société. La Nationalité est le lien juridique liant l'individu à un État et facilitant la jouissance de tous ses droits.

Mais pour les environs 10 millions de personnes apatrides dans le monde qui vivent sans nationalité, ce n'est pas un jeu de l'imagination mais la réalité de leur vie quotidienne— ils n'appartiennent à aucun pays.

Depuis 1987 quand le HCR m'a demandé d'accepter d'être une de leurs premières ambassadrices— je lutte pour la cause des réfugiés dans le monde. Mais ce n'est qu'en 2011, le cinquantenaire de la Convention de 1961 que je me suis rendue compte de l'ampleur du problème à travers le monde. Quand notre HC Guterres a annoncé son intention de lancer une campagne en 2014 pour éradiquer ce fléau d'ici 2024 j'ai décidé que durant les dix prochaines années je ferai tout mon possible pour que ce défi réussisse.

Pour bien accomplir mon devoir comme ambassadrice, j'ai besoin de rencontrer les réfugiés et de les écouter.

En juin dernier j'ai pu parler ici avec des jeunes orphelins qui n'étant pas déclarés à la naissance n'avaient aucun moyen de prouver leur identité. Ils m'ont exprimé leur joie quand ils ont finalement eu leurs papiers d'identité.

Une jeune fille, arrivée à un SOS Village en 1997 m'a raconté « Quand j'étais petite, j'étais toujours triste parce que je n'avais pas d'identité ; je me sentais impuissante et isolée du reste de la société. – Je sens que maintenant les portes vont s'ouvrir—et avec mes papiers en main je peux oser croire à mon rêve de devenir avocate. »

Dans l'ouest du pays j'ai pu participer à une cérémonie émouvante organisée par le HCR et son partenaire gouvernemental, le Service d'Aide et Assistance aux réfugiés et aux apatrides durant lequel plusieurs enfants ont enfin reçu leurs actes de naissance.

Élise, une maman de trois enfants, ne pouvait pas cacher sa joie, elle m'a dit « Un enfant sans-papiers est comme un enfant qui n'est jamais né, il n'existe pas. Maintenant, ils ont la possibilité de faire ce qu'ils veulent, aller à l'école, travailler et avoir un avenir. » Mais———Il y avait aussi Antoinette, 35 ans à Abidjan

Elle m'a raconté : Je suis née près de la frontière ghanéenne. J'ai mon extrait de naissance ainsi qu'une carte d'identité nationale ivoirienne qui m'avait été livrée dans les années 1990 mais en 2008 quand je demande de renouveler ma carte d'identité la demande est rejetée, sans explication. Je n'étais pas en mesure de prouver ma nationalité ». Donc « Je ne peux pas ouvrir un compte en banque, je ne peux pas voter, je ne peux pas acheter de terres, je ne peux pas aider mes enfants autant que je voudrais. C'est un véritable cauchemar ! »

Dans de nombreux pays, les femmes n'ont pas les mêmes droits à la nationalité que les hommes et ne peuvent pas transmettre leur

nationalité à leurs enfants. Ces enfants courent un plus grand risque d'apatridie si leur père ne peut pas ou ne veut pas demander la nationalité pour eux.

Des conséquences de l'apatridie sont particulièrement dévastatrices pour les femmes et les filles qui sont le plus exposées à l'exploitation et à la traite. Elles souffrent le plus de l'exclusion sociale et économique provoquée par l'apatridie.

Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des sexes notamment dans le cadre de l'apatridie, mais je tiens à féliciter ici le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour les efforts qu'il a entrepris pour résoudre le problème de la discrimination liée au genre, en particulier plusieurs réformes du code de la nationalité et de la loi sur le mariage qui ont permis aux femmes de déclarer leurs enfants, seules, sans devoir être accompagnées du père ; et aux hommes d'acquérir la nationalité ivoirienne par le biais du mariage.

Quand les femmes sont libres, la nation est libre, quand les femmes sont fortes, la nation est forte, quand les femmes sont dynamiques, la nation est dynamique et quand les femmes réussissent tout le monde réussit.

En travaillant avec le HCR j'ai réalisé que, en effet, moi, je suis née réfugiée dans mon propre pays, née sans tous les droits et les mêmes protections que la constitution des EU donne à tous ces citoyens.

Je suis née le 20 nov. 1948 chez mes grands parents maternels dans un petit village dans un des états du sud profond, l'Arkansas. Vingt jours après, le 10 décembre à San Francisco l'assemblée générale de l'ONU a proclamé et adopté la Déclaration Universelle des droits de l'homme, cette déclaration est mon jumelle. L'article numéro 1: "Tous les êtres humains naissent libre et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité."

Ni mes parents, ni mes grand parents n'ont jamais entendu parler de cette déclaration mais ils connaissaient très bien les lois de Jim Crow qui depuis 1876 établissaient la base de la ségrégation des races dans les ex états esclavagistes. Ces lois cruelles étaient aussi le modèle pour les lois d'Apartheid en Afrique du Sud et ont perduré jusqu'en 1965, exactement cent ans après l'abolition de l'esclavage aux EU.

Le passage des lois de Civil Rights en 1964 et 65 a mis fin à cette ségrégation institutionnelle. — Bien que ce n'était pas la fin ni de l'inégalité ni de la discrimination ça a été une révolution dans ma vie.

Bien sûr je n'étais pas apatride dans le sens où j'étais enregistrée à ma naissance mais en réalité j'étais jusqu'à l'âge de 15 ans une non citoyenne. En juillet 1964 je suis devenue une citoyenne à part entière avec exactement les mêmes droits que toutes les petites filles blanches du pays ; mais encore plus important pour moi j'avais aussi les mêmes responsabilités civiques que chaque autre citoyen. « J'appartenais » à une communauté et j'acceptais mon devoir de citoyen comme un privilège de pouvoir participer à l'avenir de cette communauté. Pour la première fois j'étais "libre" et j'ai décidé de rester vigilante toute ma vie et avec toute ma force toute pour promouvoir, défendre et protéger les droits et la liberté pour tous.

Éradiquer l'apatridie en Afrique de l'Ouest et dans le monde d'ici 2024 est un défi majeur. Ici, aujourd'hui nous avons commencé sur le bon chemin et il faut que tous les autres pays du monde acceptent que l'apatridie soit une des plus importantes violations des droits humains de notre temps et il faut agir maintenant.

Nous, au HCR, sommes déterminés et convaincus qu'en travaillant ensemble avec vous et avec toute la société civile : qu'en 2024 l'apatridie sera une chose passée.

Les apatrides vivent en marge de la société, invisibles et sans voix ; ma voix sera la leur sur le chemin vers 2024.